

Montreuil, le 5 février 2021

Objet : Fermetures de classes dans les communes de moins de 5000 habitants

Monsieur le Ministre,

Depuis de nombreux mois, l'ensemble des organisations syndicales s'adressent à vous pour revendiquer la création immédiate des postes nécessaires. Ainsi, par un courrier intersyndical le 1er novembre, nous indiquions : « la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. Nous vous demandons de procéder au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. »

Concernant les écoles rurales, la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire, Nathalie Elimas, s'exprimant en votre nom, a répondu à un Sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. » Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme : « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire. »

Nous nous félicitons de l'annonce de la prolongation de cette disposition déjà prise l'année dernière qui a permis d'éviter la fermeture de certaines classes rurales.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur deux difficultés :

- Lors des comités techniques et audience, certains IA-DASEN indiquent n'avoir reçu aucune consigne pour appliquer cette mesure et organisent des fermetures de classes sans en tenir compte ;
- L'annonce de cette mesure l'année dernière s'était accompagnée d'une création de 1248 postes supplémentaires. Cette année encore il faut que des postes supplémentaires soient créés car il serait inacceptable que cette mesure se fasse au détriment des autres classes.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre :

- De bien vouloir intervenir auprès des IA-DASEN pour que l'engagement « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire » soit appliqué partout et que la parole de l'Etat puisse être respectée dans tous les départements ;

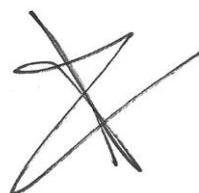
- D'ouvrir tous les postes nécessaires pour que cette mesure soit appliquée sans pénaliser d'autres écoles.

Nous réaffirmons également nos revendications :

- Recrutement immédiat des personnels à hauteur des besoins par le biais des listes complémentaires et leur ré-abondement si nécessaire, pour faire face à la situation ;
- Annulation de toutes les fermetures (dans les communes de moins de 5000 habitants ou plus) ;
- Ouvertures de tous les postes nécessaires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon entière considération.

Clément POULLET, Secrétaire Général de la FNEC FP-FO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the typed name.